

Département : Tarn-et-Garonne

Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE  
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2026  
3ème séance

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 7 mai à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de SÉRIGNAC, sous la présidence de Monsieur Patrick PRADINES.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 30 avril 2026

Monsieur Christian MAILFERT a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jacqueline TONIN. Corinne DUPONT. Sandrine CAYRON. François CHAUBET. Kezerine VAN DER MAESEN. Didier MARCQ. Christian MAILFERT. Laëtitia LAUSA. Jean-Luc DEPRINCE. Béatrice BIGOU MARTI TURULL. Pierre CAMBOU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. David GIRON. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Carole BOURGEOIS. Bernard DIANA. Joël CASTELLS. Jean-Claude SENTIS. Patricia SIGAUD. Jean-Marc NICOLAS. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Dominique GUIRAUD. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Colette GINESTE. Jean-Michel LEFEBVRE. Joëlle GOURMELON. Jean-Luc CANDELON. David AUGUSTE. Patrick PRADINES. David IRAGUE. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE.

Étaient absents et représentés par leur suppléant :

Pierrette GALLINA représentée par Damien BEQUIÉ

Étaient absents ou excusés et non représentés :

Fabien SALVADORI

Ont donné procuration :

Emilie AYRAULT à Jacqueline TONIN

Rémi DAHAN à Corinne DUPONT

Thierry MARTIN à Laëtitia LAUZA

Brigitte HYGONENQ à Christian COLMAGRO

Karine RIÈGES à Yves MEILHAN  
Lucas SAZY à Colette GINESTE  
Pascal GUERIN à Pierre CAMBOU

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 30 AVRIL 2026.

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal du 20 avril 2026 a été approuvé.

N° délibération	Intitulé délibération	Vote	
20260507 D01	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau exécutif de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 42 Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 4 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire a validé l'attribution de délégations de pouvoir au président de la CCLTG et au Bureau communautaire
20260507 D02	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	Présents : 42 Votants : 42 Pour : 40 Contre : 2 Abstention : 6 NPPV* : 1	Le Conseil communautaire a : - APPROUVE les taux d'indemnité proposé, pour les indemnités de fonction des vice-présidents ; - AUTORISE les actualisations législatives ou réglementaires du taux d'indemnité aux élus (président et vice-présidents) ; - APPROUVE un versement mensuel des indemnités au président et aux vice-présidents ; <b><i>Intervention en séance :</i></b> <b><i>Il est demandé en séance un vote à bulletin secret pour l'ensemble des délibérations.</i></b> <b><i>Il est précisé en séance le salaire brut mensuel du président : 2004€ (1896€ sur le mandat précédent)</i></b>
20260507 D03	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Création des commissions thématiques	Présents : 42 Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 3 NPPV* : 1	L'assemblée communautaire a décidé de : - DEFINIR et ACTER les commissions de travail thématiques intercommunales suivantes, pour la durée du mandat : - Tourisme – Culture - Economie – Emploi - Voirie – Bâtiments intercommunaux - Environnement – Agriculture – Gestion des risques - Affaires sociales – Services à la population - Prospective – Innovation territoriale - Communication et numérique - Finances – personnel – Affaires générales - Urbanisme - Habitat – Mobilités

20260507 D04	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Création d'une Conférence des Maires	Présents : 42 Votants : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 3 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire a décidé : - de CREER une conférence des maires entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et ses communes membres - d'ACTER que cette conférence des Maires de l'EPCI, se composera du président et des vice-présidents de la CCLTG. - d'ACTER que les modalités de fonctionnement de cette conférence des Maires seront précisées dans le règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
20260507 D05	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent	Présents : 42 Votants : 46 Pour : 42 Contre : 4 Abstention : 3 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire a décidé : - d'APPROUVER les conditions de dépôt des listes proposées pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent telles que précisées dans la délibération.
20260507 D06	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	Présents : 42 Votants : 49 Pour : 45 Contre : 4 Abstention : 0 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire a décidé : - d'APPROUVER les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public tels que précisées dans la délibération
20260507 D07	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	Présents : 43 Votants : 44 Pour : 38 Contre : 6 Abstention : 6 NPPV* : 0	Après appel de candidatures et suspension de séance, une seule liste a été présentée. Les membres communautaires ont procédé, à scrutin secret, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent. Ont été élus : <u>Membres titulaires (5)</u> : M. Y. Meilhan, M. JL Issanchou, M. C. Lagarde, M. JC Sentis et Mme L. Lauza <u>Membres Suppléants (5)</u> : M. M. Laporte, M. R. Dahan, M. JL. Coureau, Mme G. Duilhé, M. C. Maiffert
20260507 D08	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Election des membres à la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (CDSP)	Présents : 43 Votants : 45 Pour : 38 Contre : 7 Abstention : 5 NPPV* :	Après appel de candidatures et suspension de séance, une seule liste a été présentée. Les membres communautaires ont procédé, à scrutin secret, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent. Ont été élus : <u>Membres titulaires (5)</u> : M. Y. Meilhan, M. C. Lagarde, M. JC Sentis , M. JL Coureau et Mme L. Lauza <u>Membres Suppléants (5)</u> : M. JL Issanchou M. Laporte, Mme G. Duilhé,

			M. C. Mailfert, M. J. Biasotto
20260507 D09	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Création d'une Commission de Contrôle Financier (CCF)	Présents : 43 Votants : 41 Pour : 37 Contre : 4 Abstention : 7 NPPV* : 2	L'assemblée communautaire, a décidé de : - CREER la commission de contrôle financier (CCF) ; - ARRETER le nombre de membres de la CCF à 3 titulaires - Pas de suppléant ; - NOMMER les 3 titulaires suivants en tant que membre de la CCF : o Jean-Claude SENTIS o Jean-Louis COUREAU o Laetitia LAUZA - D'AUTORISER le président à convoquer cette commission.
20260507 D10	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	Présents : 43 Votants : 43 Pour : 41 Contre : 2 Abstention : 5 NPPV* : 2	L'assemblée communautaire a décidé de : - CREER une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ; - ARRETER le nombre de membres titulaires à 4 et le nombre de suppléant à 4, de la commission, qui seront issus du conseil communautaire ; - APPROUVER la désignation des membres titulaires et suppléants issus du conseil communautaire, conformément au tableau ci-dessous :  <u>Membres titulaires</u> : Corinne DUPONT, Christian MAILFERT, Sylvain LAFARGE, Jean-Luc ISSANCHOU <u>Membres suppléants</u> : Jacqueline TONIN, Joëlle GOURMELON, Philippe DEL MARCO, Jean-Claude SENTIS  - DECIDER que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants : o Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ; o La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ; o La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission. - AUTORISER le Président de la communauté de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise à arrêter la liste des personnalités associatives siégeant au sein de la Commission et à nommer un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

20260507 D11	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement (TGA)	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 41 Contre : 5 Abstention : 4 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire, a décidé : - de PROCEDER à l'élection des représentants de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise au sein du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement (TGA), conformément aux textes en vigueur ; - d'ELIRE un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement. • En qualité de délégué titulaire : Yves MEILHAN • En qualité de délégué suppléant : Christian LAGARDE
20260507 D12	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne (SMEEOM)	Présents : 43 Votants : 43 Pour : 40 Contre : 3 Abstention : 6 NPPV* : 1	L'assemblée communautaire a décidé de : - DESIGNER 5 délégués titulaires pour siéger au sein du Comité Syndical du SMEEOM Moyenne Garonne, après appel à candidature effectué par M. Le Président, désignés ci-après : <u>• En qualité de délégués titulaires :</u> Patrick PRADINES Corinne DUPONT Jean-Luc ISSANCHOU Christian COLMAGRO Jacques BIASOTTO  - AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous actes nécessaires.
20260507 D13	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Désignation des délégués au sein du syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne (SYGRAL)	Présents : 43 Votants : 45 Pour : 42 Contre : 3 Abstention : 3 NPPV* : 2	L'assemblée communautaire a décidé de : - DESIGNER 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical du SYGRAL, après appel à candidature effectué par M. Le Président, désignés ci-après : <u>• En qualité de délégués titulaires :</u> Jean-Marc NICOLAS (Arratz) Yves MEILHAN (Sère) Jacqueline TONIN (Gimone) Jean-Louis COUREAU (Gimone) Jean-Luc DEPRINCE (Gimone)  <u>• En qualité de délégués suppléants :</u> Carole BOURGEOIS (Rieutor – Sère – Sezone) Philippe DEL MARCO (Ayroux – Camezon) Christian MAILFERT (Gimone) Geneviève DUILHÉ (Ayroux – Camezon) Laurent DIRAT (Arratz)

			<p>- AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous actes nécessaires.</p> <p><i><b>Intervention en séance : Un élu de l'assemblée mentionne avoir été à l'origine du SYGRAL et souhaite en être membre.</b></i></p>
20260507 D14	<p><b>AFFAIRES GENERALES</b>          Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Eau Neste de Rivières de Gascogne pour le collège des collectivités territoriales</p>	Présents : 43 Votants : 47 Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV* : 3	<p>L'assemblée communautaire a décidé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DESIGNER un représentant intercommunal pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne (CLE NRG)             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>En qualité de délégué titulaire</u> : Laurent DIRAT</li> </ul> </li> </ul> <p>- AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous actes nécessaires.</p>
20260507 D15	<p><b>AFFAIRES GENERALES</b>          Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garonne-Quercy-Gascogne : désignation des délégués au Conseil syndical du PETR)</p>	Présents : 43 Votants : 44 Pour : 40 Contre : 4 Abstention : 6 NPPV* : 0	<p>L'assemblée communautaire a décidé, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DESIGNER 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger au sein du Conseil Syndical du PETR Garonne-Quercy-Gascogne, après appel à candidature effectué par M. Le Président, désignés ci-après :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>En qualité de délégués titulaires</u> :                  Patrick PRADINES                  Laetitia LAUZA                  Rémi DAHAN</li> <li>• <u>En qualité de délégués suppléants</u> :                  David GIRON                  Corinne DUPONT                  Didier MARCQ</li> </ul> </li> </ul> <p>- AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous actes nécessaires.</p>
20260507 D16	<p><b>AFFAIRES GENERALES</b>          LEADER - Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) Garonne-Quercy-Gascogne : désignation des délégués communautaires (collège public)</p>	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 37 Contre : 9 Abstention : 1 NPPV* : 1	<p>L'assemblée communautaire a décidé, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DESIGNER les représentants de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) pour le LEADER dont les noms suivent :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>En qualité de délégué titulaire</u> : M. Christian LAGARDE</li> <li>• <u>En qualité de délégué suppléant</u> : M. Patrick PRADINES</li> </ul> </li> </ul>
20260507 D17	<p><b>AFFAIRES GENERALES</b>          Désignation des délégués locaux (élu et agent)</p>	Présents : 43 Votants : 46	<p>L'assemblée communautaire a décidé, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DESIGNER les délégués locaux de la Communauté de Communes de la</li> </ul>

	au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Pour : 42 Contre : 4 Abstention : 4 NPPV* : 0	Lomagne Tarn et Garonnaise au Comité National d'Action Sociale, dont les noms suivent : •Pauline BRU (agent) •Patrick PRADINES (élu)
20260507 D18	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Désignation des délégués communautaires à l'Association des Maires de France 82 (AMF 82)	Présents : 43 Votants : 49 Pour : 48 Contre : 1 Abstention : 0 NPPV* : 1	L'assemblée communautaire a décidé de : DESIGNER les délégués locaux de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise à l'Association des Maires de France 82 (AMF 82), dont les noms suivent : • Geneviève DUILHÉ • Bernard DIANA • Jean-Louis DUPONT
20260507 D19	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Association pour le Développement par la Formation, des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) : désignation des délégués siégeant au sein de l'ADEFPAT et remboursement des frais de déplacement afférents à ces fonctions	Présents : 43 Votants : 44 Pour : 38 Contre : 6 Abstention : 5 NPPV* : 1	L'assemblée communautaire a décidé de : - DESIGNER un délégué communautaire titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de l'ADEFPAT et entretenir le partenariat ; • <u>En qualité de délégué titulaire</u> : Jean-Claude SENTIS • <u>En qualité de délégué suppléant</u> : Christian MAILFERT  - APPROUVER le remboursement des frais de déplacements afférents à ces fonctions ; - APPROUVER le versement de la cotisation annuelle ; - AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous actes nécessaires.
20260507 D20	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Désignation des représentants de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise à la Mission Locale	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 39 Contre : 7 Abstention : 4 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire a décidé de : - APPROUVER la poursuite du partenariat de la Communauté de Communes de la Lomagne avec la Mission Locale ; - DESIGNER Laëtitia LAUZA en tant que représentante de la Communauté de Communes de la Lomagne au sein de la Mission Locale ; - AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.
20260507 D21	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Désignation d'un délégué à la commission consultative paritaire pour la coordination des actions dans le domaine de l'énergie (SDE)	Présents : 43 Votants : 49	L'assemblée communautaire, décide : - de PROCEDER à l'élection d'un délégué à la Commission Consultative Paritaire pour la coordination des actions dans le domaine de l'énergie (SDE82), parmi les élus s'étant portant candidat (Philippe TONIN, Christian MAILFERT) ; - d'ELIRE Philippe TONIN en tant que délégué titulaire pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la coordination des actions dans le domaine de l'énergie (SDE82), • Philippe TONIN : 36 voix (élu) • Christian MAILFERT : 13 voix • Abstention : 1 voix

20260507 D22	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Présents : 43 Votants : 42 Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 7 NPPV* : 1	L'assemblée communautaire a décidé de : - PROPOSER la liste mentionnée sur la délibération au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs
20260507 D23	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Proposition de membres de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité	Présents : 43 Votants : 44 Pour : 39 Contre : 5 Abstention : 5 NPPV* : 1	L'assemblée communautaire a décidé de désigner : - Sandrine CAYRON (titulaire) - François CHAUBET (suppléant) En tant que membres susceptibles de siéger à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité, ainsi que dans les sous commissions qui en découlent au titre notamment de représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics.
20260507 D24	<b>FINANCES</b> Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal CCLTG	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 44 Contre : 2 Abstention : 4 NPPV* : 0	Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les éléments financiers de l'exercice considéré : - ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ; - CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Comptable Public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ; - ARRETE les résultats définitifs.
20260507 D25	<b>FINANCES</b> Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Office de Tourisme Intercommunal	Présents : 43 Votants : 44 Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 6 NPPV* : 0	Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les éléments financiers de l'exercice considéré : - ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ; - CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Comptable Public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ; - ARRETE les résultats définitifs.
20260507 D26	<b>FINANCES</b> Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 45 Contre : 1	Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les éléments financiers de l'exercice considéré : - ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes

		Abstention : 4 NPPV* : 0	de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ; - CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Comptable Public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ; - ARRETE les résultats définitifs.
20260507 D27	<b>FINANCES</b> Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Voirie dans l'agglomération	Présents : 43 Votants : 51 Pour : 44 Contre : 2 Abstention : 3 NPPV* : 1	Le Conseil Communautaire après s'être fait présenter les éléments financiers de l'exercice considéré : - ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 du budget « Voirie dans l'agglomération » ; - CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Comptable Public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ; - ARRETE les résultats définitifs.
20260507 D28	<b>FINANCES</b> Affectation des résultats 2025 du Budget principal CCLTG	Présents : 43 Votants : 45 Pour : 44 Contre : 1 Abstention : 5 NPPV* : 0	Après avoir entendu et approuvé le Comptes Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise dans la délibération n°20260507 D24 du 07/05/2026, le Conseil Communautaire : - APPROUVE les affectations des résultats 2025 telles que proposées dans la délibération.
20260507 D29	<b>FINANCES</b> Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal (OTI)	Présents : 43 Votants : 45 Pour : 44 Contre : 1 Abstention : 5 NPPV* : 0	Après avoir entendu et approuvé le Comptes Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe de l'Office Intercommunal de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise dans la délibération n° 20260507 D25 du 07/05/2026, le Conseil Communautaire : - APPROUVE les affectations des résultats 2025 telles que proposées dans la délibération.
20260507 D30	<b>FINANCES</b> Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 45 Contre : 1 Abstention : 4 NPPV* : 0	Après avoir entendu et approuvé le Comptes Financier Unique (CFU) 2025 du Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise dans la délibération n° 20260507 D26 du 07/05/2026, le Conseil Communautaire : - APPROUVE les affectations des résultats 2025 telles que proposées dans la délibération.

20260507 D31	<b>FINANCES</b> Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Voirie dans l'Agglomération	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV* : 0	Après avoir entendu et approuvé le Comptes Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Voirie dans l'agglomération de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise dans la délibération n° 20260507 D27 du 07/05/2026, Le Conseil Communautaire : - APPROUVE les affectations des résultats 2025 telles que proposées dans la délibération.
20260507 D32	<b>FINANCES</b> Fongibilité des crédits	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 44 Contre : 2 Abstention : 4 NPPV* : 0	Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, l'assemblée communautaire a décidé : - d'AUTORISER le Président à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sur les 4 budgets de la CCLTG, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, pour la durée du mandat.
20260507 D33	<b>SUBVENTIONS</b> Réfection des voies communales suite aux intempéries (suite à la tempête Nils du 11-12 février 2026) : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 3 NPPV* : 1	L'assemblée communautaire a décidé : - d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ; - d'INSCRIRE aux budgets 2026, les crédits nécessaires au financement de cette opération ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à préfinancer l'opération ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.
20260507 D34	<b>SUBVENTION</b> Réfection de l'ouvrage d'art de Beaumont-de-Lomagne-études préalables et travaux 2026 : modification du plan de financement prévisionnel	Présents : 43 Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 5 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire a décidé : - d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel modifié ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.
20260507 D35	<b>SUBVENTION</b> Etude pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 45 Contre : 1 Abstention : 4 NPPV* : 0	L'assemblée communautaire a décidé : - d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel modifié ; - d'AUTORISER le Président à solliciter des subventions auprès de la CAF et du Département ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et

			CTO) ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> La question des écoles sur le territoire est abordée en séance notamment la question de la fermeture de l'école Sainte Lucile et du collège Saint Joseph. Le DASEN est informé de la situation. Les inscriptions dans les écoles sont enregistrées dans les communes puis validée par le DASEN. Le report des collégiens du collège privé vers le collège public Despeyrous devrait se faire sans difficulté. Le collège public a la capacité d'absorber 100 élèves supplémentaires. Concernant le primaire et la maternelle, il y a des possibilités d'accueil à Beaumont de Lomagne. Il est précisé en séance que si un élève se rend dans une école autre que son domicile, la Mairie du domicile de l'élève doit payer une participation aux frais scolaires à la commune qui accueille l'élève. Le montant de cette participation est fixé par la Trésorerie. Le Maire conserve le choix de facturer à la commune d'origine de l'élève la totalité de la participation ou non.			

*NPPV\* : Ne participe pas au vote*

La séance est levée à 20h

Le secrétaire de séance  
Christian MAILFERT

Le Président  
Patrick PRADINES